

ÉDITORIAL

LES SALAIRES DES HOMMES ET DES FEMMES : RESTONS VIGILANTS !

Mi-janvier, le STATEC a actualisé ses données sur le salaire médian gagné au Luxembourg : le paramètre est de € 44.224 pour les hommes et de € 45.767 pour les femmes.

Ce communiqué a provoqué des réactions publiques que je n'aimerais pas laisser sans commentaire :

1 Tout d'abord, je me réjouis de la ventilation par sexe des données publiées : en effet, la disponibilité de statistiques différenciées selon le sexe est indispensable aux pouvoirs publics pour entreprendre une analyse poussée des décisions à prendre sur les hommes et les femmes et de faire des choix stratégiques éclairés. Je réitère mon invitation à d'autres administrations et acteurs de suivre le bon exemple !

2 L'écart entre hommes et femmes s'explique, comme le STATEC le souligne, par une surreprésentation des femmes dans le secteur public et dans le secteur financier, des domaines qui affichent des salaires médians très élevés. Or, une segmenta-

tion du marché du travail est intrinsèquement dangereuse alors qu'elle divise les salariés en segments, les uns rémunérateurs offrant une sécurité et une stabilisation des carrières, les autres étant au contraire synonymes de faibles salaires et d'instabilité professionnelle.

3 L'interprétation donnée aux chiffres du STATEC par certains organes de presse, et je cite comme un exemple parmi d'autres le titre « Madame, plus qualifiée, touche de gros salaires » d'un quotidien, confirme à nouveau l'influence que les médias exercent sur l'opinion publique dans la mesure où j'ai eu droit à bon nombre de commentaires sur l'opportunité de poursuivre ma politique d'égalité en la matière.

4 La surreprésentation des femmes dans les secteurs à niveau de salaire élevé est intimement liée à leur haut niveau de qualification, ce qui devrait inciter les jeunes, filles et garçons, à suivre l'exemple et à ne pas quitter l'enseignement sans diplôme en mains.

5 Il ne faut pas perdre de vue que les femmes sont également surreprésentées dans les secteurs économiques à bas salaires : au 31 mars 2011, environ 20% des femmes gagnaient un salaire avoisinant le salaire social minimum.

6 L'écart de rémunération entre hommes et femmes exerçant un même travail reste de 10% au détriment des femmes.

Ce qui m'a finalement choqué le plus dans la discussion publique est le fait de considérer hommes et femmes comme concurrents sur le marché du travail au lieu d'accepter l'idée de leur complémentarité. Des intérêts divergents rendent impossible un débat public objectif dont nous avons cependant besoin pour rendre notre société égalitaire !



Françoise Hetto-Gaasch – Ministre de l'Égalité des chances

MEGA VIDEO CONCOURS 2012

Imaginer et créer pour sortir des stéréotypes masculins et féminins



De g. à d. Filip Mitrovski, Melanie Singer, Michelle Ehlinger, Tilly Schaaf, Françoise Hetto-Gaasch, Claudine et Martine Antony lors de la remise des prix au ministère de l'Égalité des chances.

Le MEGA VIDEO Concours 2012 intitulé « un homme atypique/une femme atypique » avait proposé aux participants âgés entre 12 et 25 ans de s'attaquer aux rôles traditionnels véhiculés par la publicité, en réalisant un spot publicitaire où les rôles seraient définis de manière alternative. Les lauréats du 1^{er} prix du jury ont reçu un séjour aux studios Babelsberg à Berlin pour visiter des véritables plateaux de tournage.

Voir les vidéos lauréates sur :

echsimega.lu

MEGA ON TOUR

Le 28 novembre dernier, la ministre de l'Égalité des chances, Françoise Hetto-Gaasch, s'est rendue à l'École Privée Ste Anne à Ettelbruck. La ministre était ravie de pouvoir rencontrer les classes présentes au rendez-vous de ce jour et une vive discussion s'ensuivait. Les jeunes avaient pleins d'idées en tête pour sensibiliser à l'égalité des femmes et des hommes. À titre d'exemple, une étudiante avait proposé une sorte de « redistribution des rôles » et que le patron d'une entreprise et son employée changeait de fonction pour un jour. L'étudiante était persuadée qu'une telle action pourrait renforcer le respect de l'un vis-à-vis de l'autre.

Les élèves étaient fort intéressées à discuter avec la ministre sur les différents thèmes traités par le ministère de l'Égalité des chances et de donner leur vision des choses.

Mellt iech och!

Däi Lycée, däin Direkter oder Proff kann och eng Ufro maachen fir datt d'Ministesch fir Chancegläicheet an däi Lycée kënnt.

Liest iwwert de MEGA ON TOUR a mellt iech och un :

echsimega.lu



Un public très attentif à l'écoute de la ministre.



ACTIONS POSITIVES

Le programme des actions positives dans le secteur public reste d'actualité

Les premières administrations publiques participantes en 2011 ont pu tirer un bilan positif du niveau de satisfaction de leurs collaborateurs en matière d'égalité hommes/femmes.

Quelle meilleure occasion pour convaincre d'autres administrations à participer au programme des actions positives ?

Ce sont le Département des Transports du ministère du Développement durable et des Infrastructures, l'Administration des Contributions directes, l'Administration des Douanes et Accises, la Caisse nationale des Prestations familiales et les Maisons d'enfants de l'État qui se sont lancés dans l'aventure cette fois-ci.

Ainsi le deuxième semestre 2012 a permis à ces administrations de répondre positivement à la circulaire ministérielle et de poser leur candidature.

Cette participation croissante au programme des actions positives montre combien les départements ministériels et administrations publiques sont soucieux d'un bon équilibre hommes/femmes au sein de leur structure et combien un bon niveau de satisfaction des collaborateurs leur tient à cœur.

La question de l'égalité des genres n'est pas uniquement une affaire des entreprises privées, mais elle fait partie intégrante du statut du fonctionnaire depuis longtemps et est traitée comme telle par les départements et administrations participants.

C'est la raison pour laquelle cette fois-ci encore, en réponse à la circulaire, le Département des Transports et les quatre autres administrations participantes se sont déclarés d'accord pour tâter le pouls à leurs agents, et mesurer le niveau de satisfaction en termes d'égalité des genres.

Les enquêtes de satisfaction en cours sont sur le point d'être achevées, et c'est avec impatience que le ministère en attend les résultats qui sont prévus sous peu.

Afin de donner plus de visibilité à cette action, une conférence de presse sera organisée pour présenter les résultats.

Ce sera l'occasion pour les participants de présenter d'un côté les résultats des enquêtes, et, de l'autre, de partager leurs expériences enrichissantes avec le public, donnant ainsi goût à d'autres départements ministériels et administrations publiques de s'intéresser de plus près à la thématique de l'égalité et participer au programme des actions positives.

Pour en savoir plus sur les actions positives dans le secteur public :

mega.public.lu

destiné au personnel de la

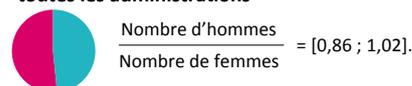
**FONCTION
PUBLIQUE**

de l'Etat Luxembourgeois

Extrait des premiers résultats de l'enquête 2011.

Position professionnelle des hommes & des femmes

Répartition équitable des effectifs selon le genre dans toutes les administrations



Inégale répartition du genre selon le type et le niveau de carrière

Les hommes occupent le plus souvent des postes dans la carrière de fonctionnaire tandis que les femmes remplissent majoritairement leur fonction dans la carrière d'employé.

En général les femmes sont sous représentées dans les carrières supérieures de l'Etat et surreprésentées dans les carrières inférieures.

Sous-représentation des femmes dans les postes de supervision et/ou les organes de décision

La répartition entre les hommes et les femmes occupant des postes de supervision la plus équitable pour ces 4 administrations est de :

1 femme pour 3,4 hommes



PRIX MEGA ENTREPRISE 2012

Remise du prix à la société anonyme HEIN

Toujours plus nombreuses sont ces entreprises qui s'intéressent à la thématique de l'égalité hommes/femmes. Elles font de l'égalité des genres un précepte de leur culture d'entreprise. C'est le cas de l'entreprise Hein, qui a fait de la conciliation vie professionnelle/vie privée une de ses priorités.

Les thèmes de l'égalité de traitement des femmes et des hommes, de l'égalité des femmes et des hommes dans la prise de décision et de l'égalité des femmes et des hommes dans la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée font partie du programme des actions positives du ministère de l'Égalité des chances.

Ce programme incite chaque année des dizaines d'entreprises participantes à vérifier l'état de satisfaction de leur personnel en termes de genres.

Or, en 2012, le ministère a prioritairement axé son attention sur le

thème de la conciliation vie professionnelle/vie privée et a lancé un appel au public pour connaître les entreprises qui, à travers certaines méthodes d'organisation de travail originales permettent à leurs salariés de combiner intérêts professionnels et intérêts privés.

C'est la société anonyme Hein qui, par la mise à disposition de 15 modèles différents de temps partiels à son personnel, a attiré toute l'attention du ministère. Le groupe Hein se compose de trois sociétés à responsabilité limitée actives dans les domaines du transport, de sablières et de gestion des déchets.

Cette société qui occupe 190 salariés, dont 46 femmes, permet déjà depuis une dizaine d'années à ses salariés de profiter d'un horaire de travail à ce point flexible à permettre une conciliation vie professionnelle/vie privée optimale.

Ainsi, Madame Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, a remis le prix de la MEGA ENTREPRISE 2012 à l'entreprise Hein S.A. pour avoir donné à son personnel de manière exemplaire la possibilité de combiner vie professionnelle et vie privée.

La remise du prix a eu lieu dans les locaux-mêmes de l'entreprise à Bech-Kleinmacher en date du 21 février 2013.

C'était ainsi l'occasion pour les dirigeants de Hein, à savoir Messieurs Alphonse et Jean-Pierre Hein, de donner un aperçu de leur entreprise et d'expliquer leurs motivations pour faire de la conciliation vie professionnelle/vie privée un élément fondamental de leur culture d'entreprise.

Voir le témoignage de la société Hein sur :

megafamily.lu



Willy Hein et son équipe avec la ministre Françoise Hetto-Gaasch.



D'FRAEN AM RETTUNGSWIESEN: MIR SINN DOBÄI!

En collaboration avec un certain nombre d'autres acteurs, le ministère de l'Égalité des chances a choisi de mettre l'engagement des femmes dans les services de secours au centre de la célébration de la Journée internationale de la Femme 2013.

L'évènement permet de valoriser les efforts réalisés au quotidien par les quelques 1400 femmes déjà actives dans les Services de secours d'incendie et de sauvetage et de la Protection civile au Luxembourg.

D'autre part, cette action peut susciter l'intérêt de femmes, de jeunes filles et du grand public pour les activités en question dont les responsables sont en permanence à la recherche de candidats et candidates prêtes à suivre l'exemple.

C'est l'occasion pour mettre à la une l'image de femmes actives et fortes œuvrant sur un pied d'égalité avec leurs collègues masculins.

L'action veut également plaider en faveur d'une orientation scolaire et professionnelle neutre n'utilisant pas comme critère le sexe d'une personne, mais ses capacités physiques et psychiques individuelles ainsi que ses talents et intérêts personnels.

N'oublions pas non plus les services rendus à la société par d'aucuns dans le cadre du bénévolat respectivement du volontariat dans les discussions autour de la « work-life balance ».

Il convient également de rappeler, dans ce contexte, l'importance d'un partage des responsabilités

entre hommes et femmes dans tous les domaines de la vie : les femmes ne peuvent pas se mettre au service de la société sans l'appui d'un partenaire ou d'un autre membre de famille.

Le programme détaillé du 8 mars 2013 dont les différentes manifestations sont placées sous le Haut patronage de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, est disponible sur :

megapower.lu

Mir hoffen, dass och Dir kënnt den 8. März dobäi sinn!



AGENDA

Consultez tous les événements sur mega.public.lu

8 mars 2013 Fraen am Rettungswiesen

Manifestations autour des femmes et du secourisme à partir de 13h sur la place Guillaume (Knuedler) et à partir de 15h au Ciné cité.

19. März 2013 Männer und Gesundheit

Vortrag von Thomas Altgeld mit anschließender Podiumsdiskussion
Centre Culturel Bonnevoie von 18 – 20 Uhr

25 avril 2013 Girls' Day – Boys' Day

Organisation du Girls' Day-Boys' Day qui s'adresse aux élèves du secondaire pour découvrir des métiers et professions atypiques dans les entreprises, services communaux, institutions et administrations. Inscriptions à partir du 25 février 2013 sur le site girls-day.lu ou boys-day.lu

29. Juni 2013 Männergesundheitstag

Veranstaltung rund um das Thema Männergesundheit mit Workshops, Infoständen und Vorträge
Cercle – ab 10 Uhr



QUELLES SONT LES CAUSES DE LA VIOLENCE DOMESTIQUE ?

Sur initiative des professionnels engagés dans la lutte contre la violence domestique, le Centre de recherche public - Santé (CRP-Santé) va mener une analyse approfondie en 2013 et 2014.

Le Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence est un organe consultatif créé dans le cadre de la loi sur la violence domestique. Ses missions sont, d'une part, d'examiner la mise en œuvre de la loi précitée et, d'autre part, de centraliser et d'étudier les statistiques sur la violence domestique au Luxembourg. Le Comité assume ainsi un rôle indispensable de forum de discussion entre les différents acteurs concernés en vue d'une meilleure coopération dans cette matière sensible. Toutefois, le Comité entend aller au-delà des chiffres constatés et sommairement commentés dans le cadre de ce rapport annuel.

Vu la tendance actuelle à l'augmentation des cas de violence domestique et des expulsions y liées, un document de référence est de mise afin d'en tirer des recommandations à l'attention du Conseil de gouvernement et de pouvoir prendre les mesures de prévention nécessaires et appropriées. Ceci permettra de lutter contre – et prévenir de manière plus ciblée et effective – le phénomène de la violence domestique.

Le Comité a mené une réflexion approfondie sur le champ d'analyse d'une telle étude scientifique. Après une recherche intense auprès de plusieurs institutions de recherche à l'étranger et au Luxembourg, le ministère de l'Égalité des chances, qui prendra en charge les frais, a conclu une convention avec le CRP-Santé pour la réalisation d'une analyse scientifique des causes de la violence domestique au Luxembourg.

La direction de l'étude, dont les travaux s'étendront sur les années 2013 et 2014, est assurée par le Dr Laurence Fond-Harmant.

Pour en savoir plus sur la lutte contre la violence domestique :

violence.lu



Au Luxembourg, la violence domestique est punie par la loi depuis 2003.

UNE MISE EN SCÈNE CONTRE LA VIOLENCE DOMESTIQUE

Convention de coopération entre le ministère de l'Égalité des chances et la Confédération de la Communauté portugaise au Luxembourg (CCPL).

Les statistiques relatives au phénomène de la violence domestique au Luxembourg ont montré que la communauté lusophone en est particulièrement touchée. Voilà pourquoi le ministère de l'Égalité des chances et la CCPL vont coopérer pour mettre sur pied une campagne d'information et de sensibilisation s'adressant aux résident(e)s de langue portugaise empruntant de nouvelles voies pour la communication de messages clés en la matière.

Le travail du Forum théâtre consiste à élaborer un scénario à partir de scènes thématiques tout en intégrant le public. L'assistance pourra ainsi rejouer les scènes, imaginer la suite de la pièce, ainsi qu'analyser et critiquer les situations jouées. Le ministère de l'Égalité des chances a saisi l'opportunité et signé une convention de « SCÈNES – THÉÂTRE DE PRÉVENTION – Théâtre et Éducation dans la Prévention de la violence domestique » avec l'objectif :

- ◇ de sensibiliser la communauté lusophone du Luxembourg au phénomène de la violence domestique au sens large ;

- ◇ d'informer sur l'existence des dispositions légales sanctionnant la violence domestique ;
- ◇ de sensibiliser à l'incidence croissante des cas de violence chez les femmes et les hommes adultes et les enfants ;
- ◇ de sensibiliser à la promotion de l'égalité des sexes et des genres, la lutte contre les stéréotypes de genre-négatifs, les normes culturelles, sociétales, les coutumes et traditions discriminatoires qui peuvent légitimer et perpétrer les actes de violence ;
- ◇ d'inciter à la réactivité contre le phénomène de la violence domestique, au dialogue et à la recherche de solutions adéquates.

Cette campagne s'intègre aussi dans le contexte des efforts du ministère d'informer sur la réforme de la loi sur la violence domestique. À cet effet, le ministère entend combiner « Scènes » avec des séances d'information au courant de 2013 dans les régions Sud, Centre et Nord du Grand-Duché en présence de Mme Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances. Les dates précises seront communiquées ultérieurement.

Que faire en cas de violence domestique ?

violence.lu

MÄNNER UND GESUNDHEIT

Männer gehen anders mit ihrer körperlichen, psychischen und sozialen Gesundheit um als Frauen. Vielfach herrscht die Meinung, dass Männer nicht oder nur ungern über ihre Befindlichkeiten reden, erste Warnsignale ignorieren und daher oftmals viel zu spät zum Arzt gehen. Hinzu kommen Annahmen über ungesunde Ernährung und eine höhere Risikobereitschaft in Beruf und Freizeit. Demgegenüber stehen aber auch klare Fakten. Männer neigen eher zu Alkoholsucht als Frauen, sind von Selbstmord statistisch gesehen in der westlichen Zivilisation 3 Mal mehr betroffen als Frauen und last but not least sterben Männer im Durchschnitt 5 Jahre früher als Frauen.

Vor diesem Hintergrund stellt die Stadt Luxemburg in Zusammenarbeit mit infoMann das Thema im Laufe des Jahres in den Vordergrund.

Am 19. März 2013 wird Herr Thomas Altgeld von der Landesvereinigung für Gesundheit und Akademie für Sozialmedizin Niedersachsen einen einflussreichen Vortrag zum Thema Männergesundheit halten. Er wird auf die aktuelle Forschungslage (und Praxis) zu geschlechtsspezifischen Gesundheitsaspekten und dabei auch auf die Situation in Luxemburg zu sprechen kommen. Das Thema wird im Rahmen eines anschließenden Rundtischgesprächs noch weiter vertieft.



Am 29. Juni 2013 findet im hauptstädtischen Cercle wiederum in Zusammenarbeit der Stadt Luxemburg mit infoMann der Männergesundheitstag statt. Diese Veranstaltung besteht aus einer Mischung attraktiver Angebote, die möglichst viele Männer (und andere Interessierte) erreichen soll. Die Angebote erstrecken sich von Workshops, Infostände, Check-ups bis hin zu Kurzreferaten und Vorträgen rund um das Thema Männergesundheit.

Wann und wo? Siehe Seite 5

Mehr zum Thema auf der Webseite :

infomann.lu

WAT AS EIGENTLECH... „SEXISMUS“

Sexismus ist eine diskriminierende Weltansicht, die Menschen anhand ihrer biologischen Geschlechtsmerkmale in Männer und Frauen einteilt und ihnen damit fundamentale Unterschiedlichkeit unterstellt, sowie darauf beruhend unterschiedliche Rechte und Pflichten zuweist.

Meist äußert sich Sexismus in der Abwertung von Frauen oder „des Weiblichen“, wodurch aber

auch Männer diskriminiert werden können. Zum Beispiel können sie als „verweicht“ oder „unmännlich“ bezeichnet werden, wenn sie sogenannte „typische Frauenberufe“ übernehmen, wie zum Beispiel Erzieher oder Krankenpfleger.

Die Diskriminierung liegt hier im Glauben der Minderwertigkeit „des Weiblichen“ gegenüber „dem Männlichen“.

Sexismus hält sich selbst – wie die meisten diskriminierenden Ideologien – durch zwei Faktoren am Leben: Unsichtbarkeit und Rechtfertigung. Sexismus äußert sich oft auch in viel subtileren, unbemerkten und unbewussten Formen, wie zum Beispiel Medien und Werbung...

Mehr zum Thema auf:

megapower.lu

LES MENTALITÉS CHANGENT... DOUCEMENT

Depuis 2006, le ministère de l'Égalité des chances conduit tous les 2 ans une enquête sur les perceptions et opinions relatives à l'égalité des femmes et des hommes. Les résultats du dernier sondage, réalisée en novembre 2012 auprès de 505 résidents du Grand-Duché âgés de 15 ans et plus, font apparaître des évolutions intéressantes.

Le monitoring sur 6 ans montre que les gens sont de plus en plus conscients des inégalités dans la société. La part de ceux qui estiment qu'au Luxembourg il existe, en général, une égalité entre femmes et hommes, diminue progressivement, alors que de plus en plus de gens sont d'avis qu'un sexe est avantagé par rapport à l'autre : 59% des personnes interviewées estiment que les hommes sont avantagés, alors que 8% voient plus d'avantages du côté des femmes. Même les hommes avouent majoritairement (51%) que leur sexe est avantagé.

L'indice d'égalité, formé au départ de 4 questions d'opinion sur différents aspects de l'égalité, indique pour chaque personne interviewée si elle était plutôt en faveur d'une société égalitaire ou si elle préférerait une société régie par les rôles traditionnels. Selon cet indice, 75% des femmes sont à

considérer comme favorables à l'égalité, alors que ce taux n'est que de 55% auprès des hommes. Il est remarquable que la part des « égalitaires » a continuellement augmenté auprès des femmes (de plus de 10% en 6 ans), alors qu'il n'y a pratiquement pas eu d'évolution auprès des hommes.

Le changement de mentalité vers une société égalitaire est donc en cours, mais il est lent et nécessite encore l'implication beaucoup plus forte du sexe masculin.

Résumé de l'étude sur :

mega.public.lu

